

NANTES, le 2 novembre 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
816 SE/EV

Madame, Monsieur le Délégué Syndical,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées pour la réunion des **Délégués du Personnel du 21 octobre 2011**.

506 - Question 435 du mois de Septembre

Comment expliquer cette différence d'ancienneté et que comptez vous faire pour que les conducteurs bus ou tramway puissent être « égaux » pour le choix de service ?

Il y a toujours eu des écarts d'ancienneté dans les populations d'habilités et de non-habilités. Il y a quelques années, cela était favorable aux habilités. Le départ massif d'anciens non-habilités a fait basculer l'équilibre dans l'autre sens. Nous compensons une partie de ce déséquilibre lors de la construction des roulements en augmentant l'offre de roulements de VU du matin en ne mettant qu'un service tramway sur quatre.

507 - Feux tramway gare SNCF

Sud vous demande de régler au plus vite le feu tramway vers Beaujoire, qui passe à la verticale en même temps que celui des piétons qui passe au vert. Malgré des demandes répétées, rien n'est fait. Les conducteurs de tram ne veulent pas se retrouver au tribunal en cas d'accident, alors que le problème est connu.

La demande de mise en place d'un R25 a été faite.

508 - Contrôle

Sud s'interroge : comment la direction peut elle demander aux conducteurs un effort sur la montée par l'avant, le blocage des composteurs , la demie porte alors que le mode opératoire du contrôle a été dévoilé dans la presse (voir presse océan du jeudi 15 septembre) ?

Est-ce compatible avec la campagne de lutte anti-fraude ?

Le mode opératoire n'a pas été dévoilé à la presse par la Direction. Nous ne sommes pas responsables de ce qui peut être dit à la presse.

Nous ne comptons pas changer nos procédures.

509 - Formations DIF

Sur le catalogue DIF, sont présentes les JTT lignes 1.2.et 3, durant ces journées, une révision sur divers soucis liés au tram sont abordés, comment cela va se passer pour le conducteur qui n'aura pas pris cette formation ? Ne peut il pas lui aussi bénéficier d'une remise à jour des acquis concernant le tram ?

Le programme des JTT du catalogue DIF est identique, pour l'année considérée, aux JTT destinées aux conducteurs en service sur la ligne de tramway de leur unité d'affectation. La JTT en DIF permet pour ceux qui le souhaitent le maintien de leur compétence sur une ligne sur laquelle ils ne roulent pas mais pour laquelle ils ont obtenu, par le passé, une habilitation.

510 - Formations DIF

Sachant qu'une seule formation est acceptée par salarié, la personne qui choisira une JTT en DIF va être pénalisée pour les autres formations. SUD vous demande d'en accorder 2.

Nous devons conserver le principe d'une formation accordée au même titre que les autres.

Tout dépend du nombre des demandes et des places. Toutes les places sont pourvues.

511 - Temps de parcours ligne 1

Entre François Mitterrand et Bellevue, les conducteurs ont constaté un temps de parcours réduit de 1 minute comparé à celui de l'an passé. Cette situation pousse les conducteurs à la faute commerciale, aux excès de vitesse et accentue la pression déjà bien présente sur eux. SUD vous demande de revoir les temps de parcours. Hors de question pour SUD de faire revivre à un conducteur le calvaire de Laurent.

Les TTM ont bien été revus, moins une minute entre F MITTERRAND et BELLEVUE.

Cette minute a été reportée en temps de battement.

512 - Service FD1 259

Ce service termine sur Commerce à 24h28, du temps d'acheminement est compté mais uniquement jusqu'à Beaujoire, en tenant compte du départ théorique de 24h30 des services de nuit (sachant que le départ sur ordre a toujours 5/6 minutes de retard). Donc nous vous demandons d'une part de rajouter du temps d'acheminement, et d'autre part une navette ou un véhicule pour aller de Beaujoire au Bêle pour que les conducteurs de ce roulement puissent récupérer leur véhicule au dépôt.

L'idéal étant un véhicule qui les prendrait dès leur fin de service à Commerce pour les acheminer au Bêle !

Le service est construit correctement selon les règles de construction des services. Nous allons regarder si nous pouvons faire mieux, mais nous ne mettrons pas de navette voiture.

513 - Heures récupérables

A la demande de conducteurs, certains souhaiteraient se faire payer mensuellement les heures récupérables. SUD vous demande d'accéder à leur requête.

Les conducteurs peuvent se faire payer leurs heures récupérables payables (HRP) chaque mois dans la limite des 90 heures annuelles (jours payés compris) et sous réserve qu'ils ne transforment pas tout ou partie de leur 13^{ème} mois en temps.

514 - Règlement intérieur

Pourquoi dans le règlement intérieur clientèle, le mot « interdit » a été remplacé par le mot « évitez »

Ex : évitez de manger, évitez la musique trop forte, évitez les pieds sur les sièges Cela sous entend une autorisation et ne facilite pas la tâche du conducteur déjà bien chargée.

SUD vous demande de changer ce terme.

Nous actualiserons cette mention sur les futures éditions annuelles de ces documents (Le Mémo du voyageur et le règlement affiché dans le tramway ainsi que sur tan.fr).

515 - Couloir de bus

A quoi cela sert-il ? Ce couloir est emprunté par les vélos, les camions de livraisons, les ambulances, les cars Lila, les véhicules stationnés en feux de détresse la cohabitation a ses limites , SUD vous demande de régler tous ces problèmes, car les conducteurs roulent en situation dégradée de façon continue.

Les couloirs sont ouverts à toutes les personnes citées dans l'exercice de leurs fonctions (sauf camion de livraison et véhicules stationnées en feu de détresse).

Un rappel à la police et à la C.U. sera fait pour faire respecter les arrêtés municipaux.

516 - Ligne 25

Contrairement aux dires d'un responsable de St Herblain, AUCUN conducteur n'aime cette ligne ! SUD demande un accompagnement régulier sur le tronçon Beausejour/ Gare de Chantenay , en effet , les conducteurs n'en peuvent plus de subir tous les jours une clientèle agressive, incivilités de toutes sortes , montées par les portes arrières à la sortie des écoles . Les conducteurs partent avec l'appréhension de ce qu'il va leur arriver pendant la vacation.

Une demande du responsable de ligne a été faite auprès de l'UTR pour une présence sur cette ligne.

517 - Ligne 25

SUD vous demande la suppression du 2eme arrêt : Beausejour en direction de Gare de Chantenay (à côté du bureau de tabac) , ainsi que la suppression de l'arrêt Branchoire en direction de Chantenay (un carrefour le sépare juste de l'arrêt précédent : Chataigniers)

L'arrêt « Beauséjour » Bd du Massacre, en direction de Chantenay est situé à environ 100m du précédent. La question de sa suppression avait déjà été posée en son temps, et au regard de sa fréquentation (98 montées / 22 descentes / jours) il avait été décidé de le maintenir.

La question devra être tranchée à l'occasion du projet Chronobus C8 à l'horizon 2014.

L'arrêt « Branchoire » au carrefour du Bd du Tertre et de l'avenue de la Branchoire est implanté à environ 280 m de l'arrêt précédant, ce qui est tout à fait conforme avec l'intervalle moyen de 300 m requis pour une bonne distribution de nos arrêts en général sur nos lignes.

De plus :

- **Cet arrêt est en correspondance avec les lignes 23 et le service de nuit.**
- **La suppression d'un sens entraînerait la suppression de l'autre sens également.**
- **La fréquentation enregistré sur les 2 arrêts « Branchoire » de la ligne 25 est de 200 montées / 220 descentes / jours.**

Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisagé de modification aujourd'hui.

518 - Ligne 22

SUD vous demande la suppression du 2eme arrêt « Dervallières », à peine 10 mètres le sépare du terminus, l'assistanat a ses limites.

C'est un sujet qui sera traité dans le cadre du projet Chronobus C6.

519 - Remisage SHX

SUD vous demande de rendre plus lisible les numéros de cases au sol. Surtout la lignée des « 30 »

L'UP a fait une demande d'investissement.

520 - Neustrie

Les conducteurs sont excédés par le comportement et le nombre des jeunes qui descendent du bus et attendent le tramway. SUD vous demande une présence humaine afin de gérer cette situation. Le conducteur ne peut pas –une fois de plus- tout gérer et tout supporter.

La gendarmerie de Bouguenais a été informée des difficultés sur cette ligne, elle patrouille à bord des tramways de la ligne 3. Des actions de l'UTR vont être programmées.

521 - Note concernant les fumeurs

A qui s'adresse cette note de service ?

On espère que cela ne s'adresse pas aux conducteurs, car ils ne sont pas responsables des temps de parcours infaisables et il est impératif que le conducteur puisse « se déplier » aux terminus

Cette note concerne les pauses et non les fumeurs et s'adresse aux agents de la maintenance et aux personnels administratifs.

522 - Plaintes téléphoniques

Suite à un procès fait par un conducteur contre une cliente, La direction s'était engagée à ne plus prendre en compte les plaintes téléphoniques, pourquoi ce revirement ?

La procédure de prise de réclamation par téléphone a été modifiée sur demande du comité tripartite et de l'AFNOR car il n'est pas compréhensible que les clients soient dans l'obligation de nous écrire pour signaler un défaut de service.

Cette nouvelle procédure consiste à enregistrer le signalement du client lorsqu'il téléphone. Ce signalement est transmis au service concerné pour instruction. Par contre, si le client veut une réponse, il doit nous confirmer sa réclamation par courrier.

En cas de plainte téléphonique, il n'y a pas de sanction, et les conclusions ne sont pas intégrées au dossier. Ceci même si les faits sont avérés.

523 - Rodéo voitures

Entre les stations « Romain Rolland » et « Lauriers » , nous assistons régulièrement à des rodéos de voitures ou 2 roues sur les voies de Tramway, à certains endroits, des pavés ont été mis « à l'envers » pour éviter aux véhicules d'y rouler, mais sur une courte distance . SUD vous demande de généraliser cette méthode sur toute la longueur de l'entre-station afin de sécuriser au maximum la zone.

La question est posée à la DID mais on s'oppose aux services de l'état qui se retranche derrière la sécurité routière.

524 - Ancienneté assureur

Pourquoi n'existe-t-il pas une ancienneté dans ce service ? Beaucoup de « jeunes » ayant postulé pour ce poste se retrouvent chaque année dans les mêmes conditions de services qu'au départ.

En effet, ils étaient présents dès le début et tous les ans, des « anciens » leur passent devant.

SUD demande une ancienneté pour ce poste.

Tous les assureurs sont affectés en fonction de leur ancienneté « BUS » comme tous les non affectés. Il n'est pas envisagé de modifier ces règles d'affectation.

525 - Limitation vitesse ligne 1

Entre les stations « Pin sec » et « Haluchère » il y a une limitation de vitesse à 10 Km/h, SUD vous demande quand allez vous enlever ce panneau ?

La limitation de vitesse sera maintenue jusqu'au raccordement du prolongement vers Ranzay .

526 - Bombardier

Nous constatons dans certaines rames de la buée à l'intérieur lorsque le conducteur met le chauffage. SUD vous demande de vérifier toutes les rames bombardier.

Tous les ans, nous réalisons des visites préventives été et hiver. Dans ces visites, nous vérifions un certain nombre de points de fonctionnement. Nous allons rajouter ce contrôle de présence de buée.

Nous invitons les conducteurs à signaler le dysfonctionnement.

527 - Ateliers Dalby

SUD vous demande de faire le nécessaire en ce qui concerne l'entretien des locaux (rideaux de douche...)

Les rideaux seront changés courant octobre 2011, nous en profiterons pour changer également ceux qui ne sont pas aux ateliers mais qui ont besoin d'être renouvelés.

528 - Fontaines à eau

SUD vous demande une information lisible en ce qui concerne le changement de filtre de toutes les fontaines

Comme tous les ans, nous avons demandé à notre prestataire d'effectuer le changement de tous les filtres. Sur chaque filtre notre prestataire appose une étiquette comportant la date du jour de l'opération, cette étiquette est visible.

De plus, certaines fontaines retirées des sites pour réparation en atelier sont systématiquement dotées d'un nouveau filtre.

529 - Beauséjour

Depuis quelques temps, une vitre (servant de dossier aux usagers), penche dangereusement, mais malgré un signalement au PCC, rien n'est fait. SUD vous demande de régler ce problème avant un accident.

Cette demande a été transmise aux IF.

530 - Ligne 3

SUD vous demande pourquoi les « plots » qui séparaient la voie de tramway à la route ont été enlevés ?

SUD vous demande de les remettre aux endroits dangereux, les conducteurs en ont assez de voir des voitures passer devant eux, car le risque d'accident et de stress ne fait qu'augmenter.

Une remise en état progressive est envisagée. Merci de nous communiquer éventuellement les zones prioritaires.

531 - Ligne 23 sacrifiée

Nous avons les mêmes horaires qu'en 2010 quand il n'y avait pas de travaux (déviation « édit de Nantes », feux de « Zola » trop courts) car les minutes rajoutées en temps de parcours sont prises sur le temps de battement.

Les clients sont mécontents car nous repartons en retard, le conducteur n'a pas le temps de se rendre aux toilettes.... En cas d'accident, SUD rappelle à la SEMITAN qu'elle doit donner des instructions compatibles avec le respect des vitesses maximales autorisées.

SUD vous demande de revoir entièrement les horaires de la ligne 23 en urgence.

Du temps a été rajouté, entre 2 et 4 minutes. Mais nous ne pouvons rien changer avant le 23 décembre.

532 - Points d'arrêt

Il y a 6 mois, SUD a demandé que la peinture aux points d'arrêt soit refaite, entre autre « Médiathèque », pourquoi n'est-ce toujours pas fait ?

Le point d'arrêt à Médiathèque sera remis en peinture courant novembre. Une nouvelle campagne est envisagée à partir d'un état des lieux complet à venir.

533 - Traversées piétonnes

SUD vous demande de revoir le cycle des feux « Duchesse Anne » et « gare SNCF » voie 1, afin d'éviter aux conducteurs de s'avancer, de s'arrêter puis de redémarrer, les piétons ne comprennent pas la manœuvre. Le problème a été réglé à « Chantiers Navals », il est donc possible de le faire aussi à ces endroits.

Les carrefours cités en référence ont un cycle de feu programmé. Le fonctionnel des feux a été modifié et est conforme.

534 - Grève 11 octobre

SUD vous demande pourquoi des articulés n'ont pas été mis sur la ligne 23 ou des renforts scolaires ?

Nous sommes désolés, c'est un oubli.

535 - Débrayage du 11 octobre

SUD vous demande combien de temps allez vous enlever aux conducteurs qui n'ont pas effectué la totalité du débrayage ?

Nous enlevons le temps théorique et rajoutons le temps travaillé.

536 - Bus GX 187 :

Nous avons aperçu des véhicules GX 187 dans le dépôt de St Herblain, ceux-ci servant pour les renforts scolaires. Lors du CHSCT extraordinaire du 26 septembre 2008 suite au décès de notre collègue il nous a été dit que ces bus seraient réformés en 2009 ; et à la fin 2009, réformés pour 2010. La CFTC vous demande de respecter vos engagements.

Conformément à nos engagements :

Les GX187 restant sur le parc Semitan ont les sécurités identiques aux bus plancher bas.

Les GX187 (ancienne génération) qui n'avaient pas ces sécurités ont été modifiés en attendant la mise en service des GX427GNV, puis réformés.

537 - Procédure en cas de malaise à bord d'un tramway :

La CFTC vous demande quelle est la procédure en cas de malaise respiratoire d'un client dans le tramway ? En effet, le 23 septembre en fin de matinée, une personne qui se trouvait en arrêt cardio-respiratoire sur la ligne 3 à l'arrêt « Longchamp » est signalée au PCC. Le conducteur a dû sur ordre du PCC évacuer sa rame et rentrer sur Marcel Paul ou les pompiers sont arrivés en colère et ont mis plus d'1/2 heure pour ranimer le client. La CFTC se demande si l'exploitation prime sur l'état de santé des personnes ?

Il n'y a pas eu volonté de faire primer l'exploitation : le véhicule a été évacué.

Le régulateur a voulu, en agissant ainsi, rapprocher la rame des pompiers pour faciliter l'évacuation du malade. Mais il y a eu une mauvaise compréhension entre le PCC et les pompiers.

538 - Adresse mail personnalisée :

La CFTC vous demande quand sera mise en place l'adresse mail @tan.fr pour l'ensemble des salariés ?

C'est une volonté partagée par la communication interne mais l'investissement financier est lourd. Ceci sera à l'ordre du jour de la refonte de Resonance.

539 - Temps de parcours :

La CFTC vous demande qui valide les temps de parcours en dernier chef ? Le service commercial ou l'exploitation ?

Les temps de parcours sont proposés par l'exploitation et sont validés en commun avec le service commercial.

540 - Suivi agression :

La CFTC vous demande que les collègues principalement touchés par des actes délictueux, soient avisés en temps et en heure du suivi de leur plainte et ne pas découvrir par hasard ou voie de presse la suite du jugement de leur agression. En effet notre collègue qui avait été menacé par une arme sur Commerce a appris par hasard que la Sémitan n'avait pas fait appel dans cette affaire sans en être informé au préalable.

Le Service Contentieux - Assurances tient informés les agents victimes d'agression de l'évolution de leur dépôt de plainte et de leur dossier, le plus régulièrement possible et par écrit, au fur et à mesure des informations dont il a connaissance.

Les avis à victime sont adressés dans les meilleurs délais aux agents et un avocat est systématiquement saisi du dossier pour assurer au mieux leur défense (sauf, le cas échéant, en cas de refus de leur part).

En ce qui concerne l'information sur les délibérés des Tribunaux :

- soit le délibéré est rendu le jour de l'audience et la plupart du temps, nos agents sont présents au Tribunal, de sorte qu'ils sont informés de la décision avant le Service Contentieux - Assurances. Il arrive à nos agents, dans ce cas, lorsque le jugement leur paraît insatisfaisant, de se rapprocher directement de nous pour envisager les suites à donner (si appel). Nous pouvons également en concertation avec l'avocat et après information de l'agent, décider d'un appel,

- soit le délibéré est rendu à une date ultérieure ou en l'absence du (ou des) agent(s) à l'audience, auquel cas nous sommes avisés de son contenu par notre avocat dans de brefs délais et nous répercutons cette information, dès que possible à nos agents. En tout état de cause, notre avocat nous alerte de tout motif susceptible d'appel, de sorte, que, dans ce cas, nous nous positionnons sur l'appel dans le délai de 10 jours, en nous étant préalablement concertés avec l'agent concerné.

Il est donc possible, que la presse qui paraît le lendemain du délibéré informe l'agent d'une décision dont nous n'avons pas encore eu connaissance, ce que nous ne pourrions éviter. Cette situation est toutefois peu fréquente et ne concerne le plus souvent que des dispositions d'ordre pénal, sur lesquelles nous n'avons pas la possibilité de faire appel.

Pour ce qui est de l'exemple cité, l'agent avait été informé par écrit du jugement et nous n'évoquions pas la question d'un appel, qui n'apparaissait pas opportun. Nous l'avons, à cette suite, eu longuement au téléphone (moins de 15 jours après le délibéré), pour lui communiquer toute information utile concernant la procédure.

541 - Vêtements : code couleur:

Pouvez-vous nous rappeler les tolérances en matière de couleurs de la Sémitan ?

En effet plusieurs conductrices sont régulièrement interpellées pour leur tenue vestimentaire, en l'occurrence leurs pantalons, qui sont pourtant sombres.

Les couleurs pour les femmes sont le blanc, le vert ou le bleu pour le haut et le gris anthracite presque noir pour le bas.

542 - Départs sur ordre :

La CFTC vous demande que les tramways jusqu'à 22h30 ne partent plus sur ordre du PCC ; En effet les fréquences plus importantes permettent d'assurer les correspondances. De nombreux départs sur ordre ayant parfois jusqu'à 7 minutes de retard font que les rames suivantes sont vides.

C'est ce que nous envisageons au fur et à mesure de l'évolution des Chronobus.

543 - Règles de stationnement sur les P + R :

La CFTC demande si des responsables de la sémitan possèdent des places réservées sur les parkings Goudy et Pirmil ? Et si les places covoiturage, si elles sont libres, permettent d'être prises par ces mêmes personnes qui voyagent seules ?

Aucune personne de la Semitan n'a de place réservée.

Concernant les places de covoiturage, les salariés n'ont droit de s'y mettre que si le conducteur voyage à plusieurs (trois personnes). C'est la règle du covoiturage.

De plus, le service covoiturage dans les P+R est expérimental.

Nous n'avons aucune certitude que ce service sera pérennisé par Nantes Métropole.

544 - Stationnement devant l'UTR:

Depuis plusieurs semaines, des personnes en état d'ébriété stationnent devant l'entrée principale de l'immeuble de l'UTR. Certains agents ne se sentent plus en sécurité lorsqu'il faut remonter le matériel en fin de service. Egalement les ACIC Femmes qui rentrent aux vestiaires notamment pour les services du soir. La CFTC souhaite que le CDM s'assure que ses agents puissent accéder à l'UTR en toute sécurité ou qu'il y est toujours au moins deux agents à remonter ensemble.

Nous avons prévenu la police et une consigne a été donnée aux agents de maîtrise d'accompagner les agents à la demande.

545 - Choix des vêtements:

La CFTC déplore que le choix des vêtements se fasse uniquement par résonance :

Plus de contact avec le personnel pour des informations ou des réclamations.

Pas de possibilité de voir la qualité de l'habillement.

Les vêtements sont identiques et sont toujours visibles au magasin Arrouet.

546 - Appel PCC pour congé ou RD :

La CFTC vous demande la possibilité d'envoyer un sms sur les portables des ACIC pour permettre aux agents en 50/50 de profiter de ces opportunités, car à l'inverse des agents de prévention ils ne sont pas à l'écoute du PCC.

A terme, il est prévu de les équiper de portatifs numériques.

Mais il n'est pas prévu d'envoyer des SMS.

547 - Limitation de vitesse ligne 80 :

La CFTC vous demande à quelle vitesse doit-on rouler entre les arrêts Mairie d'Orvault et Launay en direction de Beauséjour car il y a 2 limitations de vitesses l'une sur l'autre 30 et 50 km/h sans aucune indication ?

Il s'agit d'un signal « travaux » oublié, qui vient d'être enlevé. La limitation de vitesse correcte est de 50 km/h.

548 - Achat de blocs conducteurs :

Lorsqu'un conducteur veut acheter un bloc sur un DAB et que celle-ci présente un défaut, il se voit délivrer un reçu d'anomalie précisant la présentation à un guichet TAN. Hors arrivé au guichet TAN on lui donne en réponse qu'il ne peut pas être remboursé ni crédité en nombre de titres. Cela n'est pas prévu dans les procédures. La CFTC vous demande de trouver une solution rapide à ce problème.

Oui, effectivement dans le cadre du contrôle interne, les guichets TAN ne sont pas habilités à gérer des échanges ou anomalies concernant des blocs ou des tickets unité conducteurs ; récemment un problème de cette nature (avec ticket d'anomalie) a été solutionné au guichet de l'ADMINISTRATION DES VENTES à DALBY.

Ce type d'anomalie restant exceptionnel, c'est cette solution qu'il faut retenir comme pour les tickets passés en machine à laver (beaucoup plus nombreux tous les ans).

549 - REMPLACEMENT D'UN AGENT EN EQUIPE AUX ATELIERS

Lorsque l'on oblige un agent prévu de nuit à remplacer un collègue malade travaillant normalement de jour, la CGT demande que l'agent remplaçant conserve ces heures majorées de nuit ! Trouvez-vous logique qu'en rendant service, on perd de l'argent ?

Le pointage est fait en fonction de la réalité du travail réalisé. Toutefois, nous allons étudier de plus près le cas évoqué.

550 - FORFAIT TEMPS REUNION DP

Tous les mois, les réunions DP se terminent après la durée forfaitaire. La CGT vous demande de la revoir !

Nous allons faire le maximum pour respecter les horaires. Quand les temps sont dépassés, ils sont pris en compte.

551 – SOUS-TRAITANCE ET AVENIR DE NOTRE SERVICE VERIFICATION DE TITRE DE TRANSPORT.

La CGT demande quel va être le coût mensuel, et quelles retombées financières l'entreprise compte-t-elle en tirer ? Comptez-vous remplacer le service vérification par des entreprises extérieures ?

Non, nous continuons avec nos agents.

552 - SECURITE TRAMWAY

Le 3 octobre, à Pirmil, un collègue qui prenait son service, a été informé d'un début d'incendie sur la rame 310 par le conducteur relevé.

Ayant interrogé le technique, il lui fût répondu que les freins 21 et 22 étaient isolés suite à cet incendie, mais qu'il pouvait partir en exploitation. Notre collègue a exigé le remplacement de l'extincteur.

La CGT s'interroge car n'est il pas plus prudent dans ces conditions d'effectuer une vérification de la rame ainsi que le remplacement des extincteurs avant la remise en exploitation?

Il s'agit d'un frein mécanique serré. Il y a eu un dégagement de fumée sans incendie. Le frein a été isolé.

553 - STATION PIRMIL

A certaines heures, le trafic sur la station Pirmil est intense, et nous devons faire face à un manque de places. La CGT a constaté que certains conducteurs affrétés n'appliquaient pas la consigne de s'avancer sur les quais, tout ou partiellement, provoquant ainsi un embouteillage en amont de la station. Pouvez-vous faire repasser les consignes ?

Le problème n'est pas nouveau, nous intervenons plusieurs fois par an auprès des affrétés et du Conseil Général. Nous allons réitérer notre intervention.

554 - AGENTS DE PREVENTION

Où en est la question du stationnement des agents de prévention commençant à 4h30 à Commerce ? Où en est le nouveau projet issu du groupe de travail sur les méthodes de travail des métiers de la prévention ?

Concernant le premier point, 3 places sont désormais réservées dans le parking de Commerce, pour les 3 agents de prévention.

Concernant le second point, il sera abordé en CHSCT.

555 - CONSIGNES GENERALE D'EXPLOITATION

Suite au procès pour homicide involontaire et aux réquisitions du procureur de la république demandant une condamnation à 6 mois de prison avec sursis à l'encontre de notre collègue conducteur, un très grand nombre de conducteurs tramway ont demandé au CHSCT de soulever la question des vitesses de circulation des tramways. Les Consignes Générales d'Exploitation tramway respectent-elles à 100% toutes les lois en vigueur ?

Ce point sera abordé en CHSCT.

556 - SURCHAUFFE BUS CITARO ET BUSWAY

La CGT vous demande s'il n'y a pas un moyen pour faire une ouverture dans le capot arrière afin que la chaleur s'évacue lorsque le moteur surchauffe ? Il est inadmissible qu'en 2011 le conducteur soit obligé de mettre le chauffage en plein été pour faire tomber la chaleur.

Il arrive effectivement que les busways chauffent, c'est un point sensible. Il se peut que lors de plusieurs signalements simultanés, n'ayant pas la possibilité de remplacer les véhicules, il ait été demandé de mettre le chauffage pour finir une course vers un terminus afin de baisser la température. Il est bien entendu que ce n'est que momentanément et nullement une consigne générale.

Pour l'ouverture dans le capot, cela nécessite une étude et rien n'est moins certain que ce soit la bonne solution. Nous y travaillons.

557 - ACCIDENT PIRMIL ENTRE UN VEHICULE LEGER ET UN PIETON

Un véhicule léger a percuté un piéton, le 27 juillet à 17H45, entraînant son décès. Cet accident a entraîné une énorme perturbation sur le réseau de Pirmil. Exemple : la ligne 36, où un seul véhicule circule, a été bloquée pendant une heure sans que rien ne soit fait. La CGT vous demande si cela est normal ?

Il s'agit d'un accident externe, nous ne pouvons que subir la circulation. Nous n'avons pas d'autre solution à mettre en œuvre.

558 - ARRET JOLIVERIE , DIRECTION VERTOULIGNE 42

la CGT vous demande de revoir cet arrêt inadapté pour la montée et descente des usagers. (marquage au sol, trottoir...)

C'est une demande qui a déjà été formulée, nous réitérons auprès de Nantes Métropole.

559 - FLICAGE CASIER-CONSIGNE SUR PIRMIL

Pourquoi créer des conflits entre salariés pour des problèmes de logistique ? Environ 300 personnes passent sur ce site et il y a seulement 25 casiers ! La CGT vous demande de rajouter des casiers à l'étage !

Nous allons en rajouter mais cela ne dispense pas les agents de l'application de la règle de l'utilisation des casiers à la journée : trop de personnes ne respectent pas cette règle et s'approprient des casiers à la journée !

560- SALLE DE REPOS TRENTEMOULT

Nous avons appris lors du dernier CE que le préfabriqué qui se trouve sur l'ancien cours de tennis (terrain qui appartient aux installations du CE) allait se transformer en salle de réunion. La CGT peut espérer que l'ancienne salle de réunion devienne une vraie salle de repos !

Il n'est pas prévu de salle de repos à Trentemoult. Nous avons 2 options actuellement à l'étude: le local Office du Tourisme, cours Olivier de Clisson, et le local commercial de Grèneraie.

561 - RADIO NUMERIQUE

La CGT vous demande si le PCC a eu la formation sur ce matériel, et sur sa mise en situation (protocole). Quand comptez-vous distribuer la notice du mode d'emploi à tous les conducteurs ?

Le PCC a eu la formation sur ce nouvel équipement radio numérique car un "poste nouvelle radio" est en exploitation au PCC et permet de communiquer avec 18 bus possédant le poste radio numérique.

La mise en situation et les nouveaux protocoles à établir sont en cours d'élaboration : en effet, suite aux tests en exploitation réelle, il a été décidé d'ajouter dans chaque bus un combiné.

La notice du mode d'emploi, qui présentera aussi le mode d'utilisation du combiné, sera diffusée aux conducteurs avant le déploiement des équipements dans les véhicules. Ce déploiement devrait commencer fin décembre 2011.

562 - DEFIBRILLATEUR

La CGT vous demande de faire le point sur les endroits où sont présents ces appareils. Certains seraient dans des endroits fermés à clé. Trouvez-vous judicieux qu'un appareil de premier secours ne soit pas facilement accessible ? Pouvez-vous communiquer sur ce sujet auprès des salariés ?

2 défibrillateurs sont présents sur le réseau, un à l'Espace Mobilité de Commerce, l'autre à Pirmil. Ces équipements ont été installés à la demande de la mairie et sont à disposition du grand public.

1 défibrillateur est installé au PCC à Dalby.

1 défibrillateur est installé au PCR à Saint-Herblain. Le PCR est ouvert pendant les phases de présence du personnel sur le site. En dehors de ces créneaux, le gardien a la clé du PCR.

3 autres défibrillateurs seront achetés avant la fin de l'année et répartis sur les autres dépôts. Une information globale sera diffusée dans TAN Info dès qu'ils seront installés.

563 - FONTAINE A EAU

La CGT vous demande un nettoyage complet de toutes les fontaines à eau de l'entreprise en commençant par celles de Trentemoult et Grèneraie !

Une demande de vérification de propreté a été formulée auprès de GSF, qui se charge de faire une remise à niveau.

564 - NOUVELLE LIGNE EN EXTRA MATIN ?

Qu'en est-il du bus qui circulerait les vendredi matins entre 4h00 et 7h00, mentionné par notre directeur général, et annoncé dans la presse par l'adjoint à la sécurité de la ville de Nantes ?

Ce point a été abordé en CHSCT et le sera de nouveau lors du prochain CHSCT.

565 – ESPACE MOBILITE / SERVICE CONSOMMATEUR

Trop de monde à l'espace mobilité et pas assez au service consommateur !

la CGT vous alerte sur le fait que les conseillers mobilités deviennent la valeur ajustable des deux services. Si bien fait, que régulièrement, les roulements de ces agents ne sont pas respectés, et cela, sans demander leurs avis.

La direction ne pourrait elle pas pallier à ce manque de personnel en embauchant ?

Il ne s'agit pas d'un sur-effectif dans un service et d'un sous-effectif dans l'autre.

Il y a actuellement, au centre d'appels et en agence, des absences non programmées qui entraînent un déséquilibre dans chacun des deux services.

2 demandes d'intérim sont lancées pour pallier l'absence de 2 agents en longue maladie.

566 - HARCELEMENT

Depuis quelque temps, la pression est de rigueur sur certains salariés sous prétexte qu'ils ne porteraient pas la totalité de la tenue. La CGT vous demande de cesser ces agissements tant que la qualité des pantalons (coupe jeans) n'est pas meilleure, mais aussi par ce que vous ne nous donnez pas de vestiaire, ni le temps pour nous conformer à vos souhaits ! Merci de bien diffuser le message auprès des UP !

Le règlement intérieur demande le respect des couleurs SEMITAN.

Le jean bleu ne respecte pas cette consigne, il n'est pas accepté.

567 - FORMATION POIDS-LOURD

La CGT souhaite savoir quelle formation sera obligatoire pour le personnel détenant le permis poids lourd ?

Le flou de la législation actuelle et ses interprétations, imposent une étude et une réflexion quant à la décision à prendre (un rendez-vous doit être pris entre la DG, la DRH et la maintenance)

568 - Lignes 21 & 23 :

La CFDT vous demande si la TAN a été sollicitée lors de l'étude de l'aménagement à Croissant , Chocolaterie et Ménétrier ou si les conducteurs/trices sont encore victimes des choix des décideurs?

La TAN a bien été sollicitée et associée au projet d'aménagement sur le secteur Chocolaterie comme sur tous les autres secteurs de l'agglomération.

Ces aménagements vous ont été présentés en Comité d'Entreprise du 28 avril 2011 et nous n'avons pas enregistré de remarques particulières.

569 - Terminus ligne 58 :

La CFDT constatant que le terminus Prairie Aux Ducs est trop souvent encombré, demande que celui-ci se fasse systématiquement au Hangar à Bananes.

C'est une question que nous n'avons pas cessé de régler depuis plusieurs années à cause de travaux sur tout le secteur de l'île de Nantes. Nous devons rencontrer Nantes Métropole à ce sujet la semaine prochaine, sachant que ce terminus est provisoire jusqu'à la mise en service de la C5.

570 - Ligne 52 :

Suite à la question posée en novembre 2010: La CFDT vous demande s'il est prévu un couloir de bus entre Eraudière et Tortière ? Le retard accumulé sur cette portion de ligne aux heures de pointe est conséquent (10 à 20 mn) .Où en est l'étude ?

L'aménagement de ce carrefour majeur et des secteurs adjacents était inscrit au PPI (Programme pluriannuel d'investissements) de Nantes Métropole pour 2014, jusqu'à l'arrêt de décision pour les dix lignes Chronobus. Ces travaux devraient voir le jour à la mise en œuvre de la future C10.

571 - Carrefour rue Général Leclerc- rue de Strasbourg (lignes 11-12-21-22-23) :

La CFDT s'interroge sur l'utilité d'un "feu de priorité bus" qui ne fonctionne pas ?

S'il y a un dysfonctionnement, le conducteur doit faire une remontée au PCC qui déclenchera une information à la maintenance pour contrôle : nous devons nous assurer que le problème ne vient pas de nos bus.

572 - Cours des 50 Otages :

La CFDT vous interroge: depuis l'élargissement de la zone réservée aux bus, cours des 50 Otages, le samedi après-midi la circulation des voitures est de plus en plus dense. Mais que fait la police ?

Nous allons leur poser la question, et espérons que ce problème sera réglé avec la mise en place de la ZTL (Zone à trafic limité) dès la rentrée 2012.

Nous allons demander à la police de renforcer leur présence avec l'approche de la période de Noël.

573 - Local Beauséjour :

La CFDT croit savoir qu'une partie du local à la station Beauséjour est vacant, peut-on caresser l'espoir d'un éventuel agrandissement de la salle de prise de service avec l'installation d'un porte-manteaux ?

L'espace du KIV sera récupéré pour agrandir la salle conducteurs en 2012 (avec un porte-manteaux).

574 - Girouettes :

La CFDT vous demande de garder le numéro de ligne fixe sur les girouettes lorsque le deuxième message est activé en alternance.

La conservation du n° de ligne n'était pas d'origine et a fait l'objet d'une modification, il y a une dizaine d'années.

Cette modification a été possible sur les 252 bus les plus récents, et impossible sur les 100 plus vieux (52 GX317diesel, 30 GX217GNV, 18 GX417).

72% des bus ont donc aujourd'hui des girouettes avec le n° de ligne toujours visible, 28% ont le n° de ligne qui est effacé par le 2ème message temporaire (2 s) quand il y en a un.

Il n'y a pas eu d'évolution depuis et nous avons vérifié les programmations : elles sont conformes.

575 - Panneaux d'affichage CE dans l'entreprise; les voyages s'arrachent !

La CFDT souhaite un rappel au respect de l'affichage dans les panneaux du comité d'entreprise

Ce n'est pas une question D.P.

576 - Respect des tracts syndicaux dans l'entreprise :

Dans le sigle CFDT il y a démocratie, nous l'appliquons comme une très grande majorité de nos collègues. Malheureusement il reste encore du chemin pour certains autres. Nous vous demandons un rappel au respect de lire un tract syndical dans l'entreprise.

Ce n'est pas une question D.P.

577 - Espace mobilité :

La CFDT souhaite connaître la procédure de contrôle pour le bon fonctionnement des caméras à l'espace mobilité .

Les agents du PSV vérifient régulièrement le bon fonctionnement des caméras et des boutons d'appels de détresse de l'espace mobilité.

Une note de service conjointe entre le PSV et l'Espace Mobilité est prévue pour formaliser cette procédure de contrôle qui sera effectuée bimensuellement.

Nous attendons le déplacement d'une caméra pour finaliser cette procédure.

578 - Relevé vidéo :

La CFDT est surprise du refus, lors de la semaine 41, fait à un agent lors d'une demande de relevé vidéo à l'espace mobilité.

Les caméras de l'Espace Mobilité n'ont pas la fonction de "surveiller" le personnel mais d'assurer la protection des biens et des personnes.

Dans le cadre d'une plainte par un agent de la SEMITAN ou d'un client, les services de police ou de justice peuvent demander l'enregistrement d'une séquence d'images qui sera consigné sur un registre de vidéosurveillance et conservé un mois (durée légale de conservation des

images). La police devra nous fournir une réquisition judiciaire pendant ce délai. Dans le cas contraire, les images sont détruites avec un enregistrement sur ledit registre.

579 - Roulement 41 SHX :

La CFDT vous demande de revoir le temps de parcours le soir car aucun service ne rentre à l'heure; le retard n'est souvent que de 3 à 4 minutes et les conducteurs ne le notent pas toujours .

Nous invitons les conducteurs concernés à se rapprocher des RDL pour que cette question soit regardée.

580 - Caméra embarquée sur Bombardier :

Le procès au pénal de notre collègue Laurent nous a révélé l'aspect justiciable du relevé des caméras. La CFDT vous demande de surseoir à la généralisation de la pose des caméras et de désactiver les existantes.

Non, c'est un outil qui contribue à établir la réalité.

581 - Sully Prudhomme Ligne 54 et 59 :

La CFDT vous demande la mise en place d'une sécurité de traversée routière en direction de Marcel Paul et Bellevue à l'arrêt Sully Prudhomme.

C'est une requête que nous avons déjà formulée lors du projet.

Nous réitérons celle-ci.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Délégué Syndical, l'expression de nos meilleures salutations.

Sylvie DENIS
Directeur des Ressources Humaines

Prochaine réunion : 18 novembre 2011